

OBJET / GAIA

**CAPB :**  
**rétrocession**  
**d'une parcelle au**  
**réservoir de**  
**Marienia**

-----  
**DATE DE**  
**CONVOCATION :**  
**DEIALDIAREN DATA :**  
31 octobre 2022  
-----

Nombre de conseillers en  
Exercice / ordezkarrien  
kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 28  
hor zirenak:

Nombre de votants / 29  
bozkatu dutenak :

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**du Conseil municipal**  
**Herriko Kontseiluaren**  
**Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 novembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Jean-Paul Eyherechar, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez, M. Peio Etcheleku, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, Mme Lilian Hirigoyen, M. Alain Boscq, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : Mme Corinne Othatcegy, conseillère municipale.

Procuration / Ahalordea : Mme Corinne Othatcegy à Mme Yolande Huguenard.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

Le Maire expose au Conseil municipal que la Communauté d'Agglomération Pays Basque en charge de la gestion de l'eau sur la commune est favorable à l'acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section AM n°27 d'une surface de 1 127 m<sup>2</sup> appartenant à la commune.

Un réservoir d'eau est implanté sur cette parcelle située chemin de Marienia, la Communauté d'Agglomération Pays Basque en deviendra ainsi propriétaire. Cette dernière souhaite en effet engager notamment des travaux de réhabilitation du réservoir, dans le cadre du prochain Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE).

La commune n'a pas d'intérêt à conserver ce bien, et les travaux d'entretien seront à la charge de la CAPB.

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'État,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** le principe l'aliénation de la parcelle AM n° 27 de 1 127 m<sup>2</sup>, au profit de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, pour l'euro symbolique ;

**PRECISE** que l'ensemble des frais inhérents à cette opération seront à la charge de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;

**CHARGE** le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :

**Jean-Paul Eyherachar**

Saioko idazkaria



**Christian DEVEZE**

Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza

